

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00099

Numéro SIREN : 834 892 366

Nom ou dénomination : CMR BUREAU D'ETUDE TECHNIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 30/12/2019 sous le numéro de dépôt A2019/009759

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
SAINT-ETIENNE



734570

Dénomination : CMR BUREAU D'ETUDE TECHNIQUE
Adresse : 71 avenue Victor de Boissieu 42210 Montrond-les-bains - FRANCE-
n° de gestion : 2018B00099
n° d'identification : 834 892 366
n° de dépôt : A2019/009759
Date du dépôt : 30/12/2019

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 11/12/2019



734570

CMR BUREAU D'ETUDE TECHNIQUE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000.00 C

Siège social : 71 AVENUE VICTOR DE BOISSIEU

R.C.S SAINT ETIENNE 834 892 366

2018 B99
le : 30 DEC. 2019

N° dépôt : 9759

Visa du greffier : *[Signature]*

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 11 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Et les onze décembre à dix heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par la présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Madame Béatrice ANZALONE préside la séance en qualité de Madame la présidente de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par la présidente, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 100 actions composant Le capital, soit plus d'un quart : des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Madame la présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés

- la feuille de présence à l'assemblée,
- le rapport de la présidente,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Madame la présidente déclare que le rapport du de la présidente, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. Elle précise en outre que le droit de communication des associés prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant

- **Démission de madame Anzalone Béatrice en sa qualité de présidente**
- **Nomination de monsieur Germain Dimitri en qualité de président**
- **Non-rémunération du président, Monsieur Germain Dimitri**
- **Questions diverses.**

Madame la présidente donne lecture du rapport de la présidente.

Enfin elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Madame la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale prend note et accepte de la démission de madame ANZALONE Béatrice en sa qualité de présidente et nomine à l'unanimité monsieur Dimitri GERMAIN aux fonctions de président en remplacement de madame ANZALONE Béatrice a compté du 11 décembre 2019

DEUXIEME RESOLUTION

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale décide de ne pas rémunérer Monsieur Dimitri GERMAIN au titre de ses fonctions président, pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

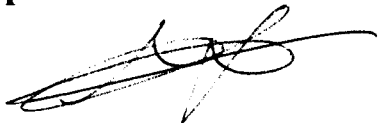
En outre, la société prendra en charge ses frais de voyages et déplacements sur présentation de justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidente et un associé.

La présidence Mme Anzalone



Associé Mr CHAGROT



Le président Monsieur Germain

